

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 janvier 2026

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 3453

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier et M. Thierry

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
---

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Sport	0	4 500 000
Jeunesse et vie associative	4 500 000	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
<b>TOTAUX</b>	4 500 000	4 500 000
<b>SOLDE</b>	0	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et Social vise à maintenir le montant des crédits votés en 2025 à destination du plan « 1 jeune, 1 mentor » pour l'année 2026.

Le plan « 1 jeune, 1 mentor », lancé en mars 2021, a permis d'accroître considérablement le nombre de jeunes en difficulté bénéficiant de l'accompagnement d'un mentor : si 30 000 jeunes étaient accompagnés en 2020, 160 000 jeunes l'ont été en 2023 et autant en 2024. Il s'agit, grâce au mentorat, de favoriser la réussite de ces jeunes, avec une attention particulière portée sur les jeunes des territoires ultramarins, les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance et les jeunes lycéens professionnels, particulièrement touchés par les inégalités de parcours.

Ce plan a été financé à hauteur de 29 millions d'euros en 2025, ce qui a permis le lancement par le ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative d'un nouvel appel à projets en début d'année. 65 associations en ont été lauréates, dont la majorité a signé des conventions pluriannuelles.

Cependant, le présent projet de loi de finances pour 2026 prévoit une baisse par rapport à l'année 2025 qui porte le risque que les conventions signées en 2026 ne puissent être honorées, avec un impact négatif à la fois sur les associations et sur l'accompagnement des jeunes en fragilité.

Cet amendement vise donc à maintenir l'ambition du « plan 1 jeune, 1 mentor » en 2026.

Pour assurer la recevabilité financière du présent amendement, il est proposé :

- Une augmentation de 4 500 000 euros, en AE et en CP, du programme n° 163 « Jeunesse et vie associative », à destination de l'action 02 « Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire » ;
- Une diminution de 4 500 000 euros, en AE et en CP (hors titre 2), de l'action 02 « Développement du sport de haut niveau » du programme n° 219 « Sport ».

Il est précisé qu'il n'est pas souhaité de baisser les crédits de ce programme. C'est pourquoi le Gouvernement est appelé à lever ce gage.

Le présent amendement a été travaillé avec Collectif Mentorat.